



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 18 juin 2019

Plateau de l'Arbois : l'État pleinement mobilisé aux côtés des élus

Depuis plus de quatre ans, les terrains du plateau de l'Arbois sont touchés par l'amoncellement de dépôts sauvages de déchets de tous ordres. Une réunion s'est tenue ce matin en sous-préfecture d'Aix-en-Provence pour venir à bout de cette situation.

Ce matin, Serge GOUTEYRON, sous-préfet d'Aix-en-Provence a réuni l'ensemble des principaux propriétaires et des parties prenantes concernés par la situation des terrains du plateau de l'Arbois. Les représentants des services de l'État, du Conseil Départemental, de la Métropole, Madame le Maire d'Aix-en-Provence et Monsieur le Maire de Vitrolles étaient présents.

Devant l'ampleur des enjeux (sécurité publique, sécurité incendie, santé publique, protection de l'environnement), les décisions suivantes ont été prises :

- la mise en place d'un groupe de travail, en charge d'étudier les modalités pratiques de protection, de mise en sécurité et de contrôle d'accès de la zone ;
- la préparation, en lien avec les services de l'État (DREAL), du tri, de l'évacuation et du stockage des déchets, en s'appuyant, notamment sur l'expertise de l'exploitant du Centre de stockage de l'Arbois, (Métropole)
- la mise en œuvre de procédures d'évacuation dans les prochaines semaines, dans le cadre de l'exécution des décisions de justice rendues, pour expulser les occupants sans droit ni titre.

Parallèlement, le Parquet d'Aix-en-Provence a été sensibilisé sur les enjeux de ce dossier.

Enfin, la Police nationale renforce d'ores et déjà son dispositif de surveillance avec pour mission, de dissuader tout nouveau dépôt sauvage mais également de relever les infractions commises en flagrant délit.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)